

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°22/2022**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix novembre deux mille vingt-deux

Le **22 NOV. 2022**

Date de la séance du Comité syndical : dix-sept novembre deux mille vingt-deux

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul ITIER, Philippe MARTIN, Pierre PLAGNARD, Alain RAYNALDY (ayant reçu procuration de Didier VIGOUROUX), Jean-Louis RECOUSSINES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Bernard SCHEUER, Christine VERLAGUET.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Florian BONIELLO, Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

OBJET : Appel à projet Educ'EauVu l'Objectif opérationnel 2.1 du SAGE *Lot amont* : Informer et sensibiliser la population sur la fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

Vu le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, soulignant la vulnérabilité des territoires de montagne face à ce phénomène et la nécessité de sensibiliser le public à ce sujet,

Vu le 1^{er} principe fondamental (PF1) du plan précité, repris par le SDAGE Adour-Garonne : Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs de territoires,

Étant donné la sévérité de la sécheresse 2022 et l'importance de conserver en mémoire cette situation historique,

Il est proposé de répondre à l'appel à projet Educ'Eau par les actions suivantes, ouvertes à tout public :

- Organisation d'une semaine de l'eau en mars 2023 et mars 2024 avec le lycée aquacole de La Canourgue, comprenant notamment une demi-journée d'ateliers, de conférences, de témoignages et de tables rondes autour du thème de l'eau et du changement climatique.

Les conférences seront organisées à travers quatre pôles : les économies d'eau ; la sécheresse de 2022 ; le risque inondation et les solutions fondées sur la nature ; la biodiversité ;

- Journée d'animation autour de l'eau et du changement climatique à Mende en 2024.- Défi sur une ou plusieurs communes pour réduire la consommation en eau.

Chaque opération fera ensuite l'objet :

- d'une évaluation pour connaître le nombre de personnes sensibilisées,
- de propositions d'actions pour faire perdurer les démarches avec les citoyens.

Le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

	Agence de l'eau (80%)	Autofinancement (20%)	TOTAL
Semaines de l'eau (mars 2023 et 2024)	9 873,12 €	2 468,28 €	12 341,40 €
Journée de l'eau et du changement climatique (2024)	9 306,82 €	2 326,70 €	11 633,52 €

Ainsi, il convient :

- d'approuver la démarche détaillée ci-dessus,
- de conventionner avec le lycée de La Canourgue et les collectivités concernées pour solliciter la part d'autofinancement,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces/documents pour mener à bien la réalisation de cette opération.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la démarche détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à passer une convention avec le lycée de La Canourgue et les collectivités concernées pour solliciter la part d'autofinancement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces/documents pour mener à bien la réalisation de cette opération.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

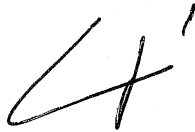
après dépôt en Préfecture, le 22 novembre 2022

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 18 novembre 2022

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

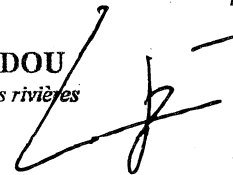
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr



Le Président,

Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 NOV. 2022**

Bureau du courrier

Paraphe : *EP*